



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## accidents

Question écrite n° 19796

### Texte de la question

M. Claude Goasguen appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'utilisation des téléphones portables en voiture. Il constate en effet que de nombreux utilisateurs conduisent en téléphonant. Cette attitude peut entraîner des imprudences et accidents mettant en péril des vies humaines. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions sur la réglementation actuelle.

### Texte de la réponse

Des études réalisées par l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS) et des études similaires réalisées à l'étranger montrent que l'utilisation d'un téléphone mobile par un conducteur n'est pas sans incidence en termes de comportement au volant. Les résultats de ces études ne permettent cependant pas de prendre, actuellement, une réglementation restreignant l'usage du téléphone à bord d'un véhicule. Une telle réglementation risquerait d'être très rapidement caduque du fait des évolutions technologiques et difficilement contrôlable. En l'état actuel et du point de vue réglementaire, si le comportement du conducteur laisse présager que l'usage du téléphone mobile constitue une gêne qui l'empêche d'exécuter certaines manoeuvres, les forces de l'ordre peuvent intervenir, en application de l'article R. 3-1 du code de la route. Les infractions à ces dispositions sont sanctionnées par l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe. Des actions ont été engagées pour favoriser l'installation de téléphones « mains libres » dans les véhicules. Les études, notamment celles de l'INRETS, démontrent l'intérêt de ce dispositif. C'est ainsi que France Télécom a, en liaison avec le ministère de l'équipement, des transports et du logement, édité un dépliant d'information diffusé dans les points de vente de son réseau. Les services du ministère engagent la même démarche avec l'ensemble des opérateurs ainsi qu'avec les principaux réseaux de distribution. Les évolutions technologiques dans ce domaine sont rapides et importantes. Des systèmes de commande vocale pourront sans doute être utilisés dans des délais rapprochés. Enfin, des systèmes pré-installés sont étudiés par les réseaux et les constructeurs automobiles.

### Données clés

**Auteur :** [M. Claude Goasguen](#)

**Circonscription :** Paris (14<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19796

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 octobre 1998, page 5378

**Réponse publiée le :** 14 juin 1999, page 3673